



PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE

PRÉFECTURE

DIRECTION DE LA RÉGLEMENTATION ET DES LIBERTÉS PUBLIQUES

Bureau de l'Administration Générale et de l'Utilité Publique

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral en date de ce jour est prescrite, à la demande de Rennes Métropole, une enquête publique préalable à :

- ↪ la déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement de la ZAC du Chêne Morand à Cesson-Sévigné valant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune.

Seront déposés au service urbanisme de la mairie de Cesson-Sévigné pendant 32 jours consécutifs, **du mardi 20 juin 2017 au vendredi 21 juillet 2017 inclus, les dossiers :**

- de demande de déclaration d'utilité publique valant mise en compatibilité du PLU comprenant entre autre une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale ainsi qu'un registre d'enquête ;

afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture du service urbanisme au public, et consigner éventuellement sur le registre concerné ses observations, propositions et contre-propositions sur le projet et sur les limites des biens à exproprier ou les adresser par écrit ou par voie électronique, impérativement avant la clôture de l'enquête, au commissaire enquêteur au siège de l'enquête, à la mairie de Cesson-Sévigné, service urbanisme, Place de la Chalotais – 35510 Cesson-Sévigné – projet.chenemorand@ville-cesson-sevigne.fr)

Monsieur Gérard BESRET, commissaire enquêteur, recevra en personne les observations écrites ou orales du public au service urbanisme, en mairie de Cesson-Sévigné, les :

- ↪ **mardi 20 juin 2017 – de 14 h à 17 h,**
- ↪ **mercredi 5 juillet 2017 – de 09 h à 12 h,**
- ↪ **lundi 10 juillet 2017 – de 09 h à 12 h,**
- ↪ **vendredi 21 juillet 2017 – de 13 h à 16 h.**

A l'issue de l'enquête, dans le délai d'un mois, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée à la mairie de Cesson-Sévigné ainsi qu'à la préfecture d'Ille-et-Vilaine pour y être tenue à la disposition du public pendant un an compter de la clôture de l'enquête.

Ces documents seront également mis à la disposition du public pendant un an sur le site Internet de la préfecture.

RENNES, le **29 MAI 2017**

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général

Denis OLAGNON